

Séance du conseil du 2 avril 2021

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de L'Érable tenue le 2 avril 2021, à 13 h, par visioconférence via la plateforme Zoom, à laquelle sont présents :

<u>Municipalité</u>	<u>Population</u>	<u>N^{bre} voix</u>	<u>Nom</u>
Inverness	906	1	Yves Boissonneault
Laurierville	1 335	1	Marc Simoneau
Lyster	1 592	2	Sylvain Labrecque
Notre-Dame-de-Lourdes	744	1	Jean-François Carrier, représentant
Paroisse de Plessisville	2 646	2	---
Plessisville	6 642	5	Mario Fortin
Princeville	6 356	5	Gilles Fortier
Sainte-Sophie-d'Halifax	600	1	Marie-Claude Chouinard
Saint-Ferdinand	2 097	2	Yves Charlebois
Saint-Pierre-Baptiste	529	1	Donald Lamontagne
Villeroy	473	1	---

Formant quorum sous la présidence de M. Jocelyn Bédard, préfet et maire de la municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes.

M. Alain Dubois, maire de la municipalité de la Paroisse de Plessisville, et M. Éric Chartier, maire de la municipalité de Villeroy, sont absents.

Sont également présents :

M^{me} Myrabelle Chicoine, directrice générale et secrétaire-trésorière;

M^e Simon Moffatt-Fréchette, greffier.

**Dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 (coronavirus), l'Arrêté numéro 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 26 avril 2020 autorise les élus à prendre part, délibérer et voter à une séance du conseil par tout moyen de communication, pourvu que la séance soit publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres. L'Arrêté numéro 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 4 juillet 2020 ajoute également l'obligation pour toute municipalité de permettre la transmission de questions écrites aux membres du conseil à tout moment avant la tenue de la séance. Ainsi, la MRC de L'Érable étant dans une région située en zone orange et afin de limiter la propagation du virus, une procédure permettant aux citoyens de transmettre leurs questions écrites avant la tenue de la séance a été publiée préalablement sur le site Internet de la MRC et les élus présents participent à la séance de ce jour par visioconférence, laquelle est enregistrée et publiée sur le site Internet de la MRC.*

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Constatation de l'avis de convocation
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Postes vacants au comité administratif – Nomination de deux maires
5. Calendrier des séances du comité administratif
6. Période de questions
7. Clôture de la séance.

1. Ouverture de la séance

M. Jocelyn Bédard, préfet, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2. Constatation de l'avis de convocation

Conformément à l'article 153 du *Code municipal du Québec*, le conseil constate que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été notifié à chacun des membres du conseil de la MRC, tel que requis par les dispositions du *Code municipal du Québec*.

3. Adoption de l'ordre du jour

2021-04-098

ATTENDU l'ordre du jour transmis dans l'avis de convocation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Gilles Fortier, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Postes vacants au comité administratif – Nomination de deux maires

2021-04-099

ATTENDU QUE le conseil de la MRC, lors de la séance extraordinaire tenue le 29 mars 2021, a adopté les résolutions numéro 2021-03-095 et 2021-03-096 dans lesquelles il prend acte de la démission de M. Yves Boissonneault et de M. Yves Charlebois du comité administratif de la MRC;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer deux élus pour occuper les postes laissés vacants, et ce, jusqu'à la séance ordinaire du conseil de novembre 2021;

ATTENDU QUE M. Gilles Fortier propose M. Donald Lamontagne pour occuper un poste au comité administratif de la MRC et que ce dernier accepte cette charge;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Gilles Fortier, il est résolu :

DE NOMMER M. Donald Lamontagne au comité administratif de la MRC de L'Érable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Calendrier des séances du comité administratif

Le point 5 est retiré de l'ordre du jour.

6. Période de questions

Aucune question.

7. Clôture de la séance

2021-04-100

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu que la séance soit levée à 13 h 12.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Jocelyn Bédard, préfet

Myrabelle Chicoine, secrétaire-trésorière